

**Bénéficiez dès à présent de l'expertise de
Groupama Loire Bretagne, 1^{er} assureur du monde agricole :**

- Un réseau de spécialistes à votre disposition,
- Des offres innovantes parmi les meilleures du marché : garanties des cultures, garanties des matériels tractés,
- L'expertise de nos conseillers en Prévention,
- Un budget assurances maîtrisé,
- Un partenariat entre Groupama et les services de remplacement au service du monde agricole.

Contactez-nous :



5, allée Sully - 29322 Quimper cedex
www.finistere-replacement.fr

Contactez-nous :

Finistère Remplacement
Tél 02 98 52 49 70
Fax 02 98 52 48 16
contact@finistere-replacement.fr

Le contrat Groupama Alterre Ego est commercialisé
sur les départements des Côtes d'Armor, du Finistère
et de l'Ille et Vilaine



Caisse Régionale d'Assurances Mutuelles Agricoles Bretagne Pays de la Loire - Entreprise régie par le code des assurances - Les garanties d'assurance décrites sont celles de Groupama Can Vie - Société anonyme au capital de 413.026.045 euros (entièrement versé) - 340 487
 616 RCS Paris - ADE 65112 - Siège social : 8-10 rue d'Alsace, 75008 Paris - Entreprise régie par le code des assurances et soumise à l'Autorité de Contrôle des Assurances et des Mutuelles, 11 rue Talbot 75009 Paris - Document non contractuel - n°f - AG ALU 2011 - Rép. 29 - 12/09



**GROUPAMA
ALTERRE
EGO**

Un arrêt de travail, un coup dur,
Groupama et les services
de remplacement assurent votre relèvement.



Être bien protégé(e) en cas d'accident ou de maladie, c'est primordial...

Bénéficier à la fois d'un(e) remplaçant(e) de qualité, du financement de celui-ci, le tout sans déséquilibrer votre budget... c'est possible. Soyez sûr qu'avec les solutions proposées par Groupama Loire Bretagne et les services de remplacement, vous avez toutes les cartes en main pour préserver à la fois votre exploitation et l'essentiel : **VOUS**.

Groupama Alterre Ego, votre solution modulable, pour ne pas déséquilibrer votre budget en cas de coup dur.

- **EN CAS D'ARRÊT DE TRAVAIL***, suite à accident ou maladie, vous bénéficiez du versement d'indemnités journalières afin de financer le recours à un salarié de remplacement.
- **ET EN CAS DE DÉCÈS***, Groupama Alterre Ego vous permet également de faire face en versant à vos héritiers une indemnité en cas d'intervention d'un remplaçant, pour assurer la continuité de votre exploitation.

Les services de remplacement

Les services de remplacement permettent aux familles d'agriculteurs de **maintenir l'activité de l'exploitation en cas de coup dur** (maladie, accident, décès). Ils organisent l'intervention de salariés pour **remplacer leurs adhérents agriculteurs** lors d'absences pour congés, maternité-paternité, maladie-accident, formation, mandats professionnels ou syndicaux...

En 2008, **190 000 journées de remplacement** ont été effectuées au profit de **8 000 exploitations** perturbées par l'arrêt de travail d'un actif non salarié pour maladie, accident, ou suite à un décès.

Les services de Remplacement sont l'employeur de l'agent mis à la disposition de l'exploitant. **Ils prennent en charge** les démarches administratives.

En PLUS bien se protéger, c'est bénéficier d'avantages fiscaux.
Profitez-en !

* Selon les niveaux de garanties et de franchises souscrits et conformément aux conditions générales du contrat Groupama Alterre Ego. Modalités disponibles auprès de votre chargé(e) de clientèle Groupama.

CAPITAL SANTÉ, votre contrat prévoyance Groupama qui complète votre protection.

Vous bénéficiez** :

- **D'indemnités journalières** si vous devez interrompre temporairement votre activité, en cas d'accident ou maladie, pour maintenir vos revenus, faire face aux charges courantes, compléter le financement d'un remplaçant,
- **D'une rente ou d'un capital si**, à la suite d'une maladie ou d'un accident, vous restiez **invalide**. Vous préservez ainsi votre niveau de vie et vous avez la possibilité de financer l'adaptation de votre logement, de votre véhicule...
- **D'une rente ou d'un capital si vous veniez à disparaître** pour :
 - Maintenir le niveau de vie de vos héritiers,
 - Assurer une rente éducation à vos enfants,
 - Faire face aux conséquences fiscales et sociales liées au décès (en fonction de vos prêts professionnels),
 - Organiser la transmission ou la reprise de l'exploitation.

=
pérennité
de
l'exploitation

Témoignage de Jacques, 35 ans, exploitant à Milizac.

« Je suis tombé dans la salle de traite et je m'en suis sorti avec une fracture du pied et un arrêt de travail de 45 jours. Les premiers jours, mon frère m'a donné un coup de main mais nous nous sommes vite aperçus que cette solution n'était pas tenable. J'ai contacté les services de remplacement et dès le lendemain, mon remplaçant était là pour recevoir les consignes. En plus, grâce aux contrats prévoyance que j'avais souscrits à Groupama, j'ai pu financer ce remplaçant sans déséquilibrer mon budget, et surtout sans mettre en péril l'activité de l'exploitation ! Parce que ça n'arrive pas qu'aux autres, c'est important de ne pas négliger sa protection en cas de coup dur. Savoir que je peux être remplacé au pied levé par une personne compétente, sans avoir à me soucier de son financement, c'est confortable ! ... »

** Selon les niveaux de garanties et de franchises souscrits et conformément aux conditions générales du contrat Capital Santé. Modalités disponibles auprès de votre chargé(e) de clientèle Groupama.